

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 04 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance, en avant-midi ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.

Pendant ma visite, j'ai observé le jeu libre à mon arrivée par la suite la salle de bain et lavage des mains avant la collation.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 avril 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sylvianne Arseneault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 avril 2024

\_\_\_\_\_  
Date